

Province de Québec
Ville de Portneuf

RÈGLEMENT NUMÉRO 142

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #116 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE ÉLEVAGE DE CHEVAUX DANS LA ZONE RA/A-1

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 116 est entré en vigueur le 24 août 2011 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification vise à permettre d'ajouter l'usage « autres types d'élevage » ainsi que la note « 2 chevaux maximum » dans la zone Ra/a-1 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par madame la conseillère Chantale Hamelin lors de la séance du 10 juin 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté ;

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 142 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **Modifiant le règlement de zonage #116 afin de permettre l'usage élevage de chevaux dans la zone Ra/a-1** »

Article 2 : BUT DE RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de permettre l'usage « autres types d'élevage » dans la zone Ra/a-1 et de restreindre à deux (2) chevaux maximum par lot. Les normes relatives aux installations d'élevage en milieu agricole, article 16 du règlement de zonage, devront être respectées.

Article 3 : AJOUT D'USAGE

Le feuillet A-3 de la section 1 de la grille des spécifications apparaissant à l'annexe A du règlement de zonage est modifié de façon à ajouter l'usage « Autres types d'élevage » dans la zone Ra/a-1.

Un point doit ainsi être ajouté dans la case située à l'intersection de la zone Ra/a-1 et de la classe d'usage intitulée « Autres types d'élevage » ainsi qu'une note 1 : 2 chevaux maximum par lot.

Le feuillet A-3 de la section 1 est modifié par la grille placée à l'annexe A.

Article 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Maire

Greffière

<i>Avis de motion donné le :</i>	<i>10 juin 2013</i>
<i>Premier projet de règlement adopté le :</i>	<i>10 juin 2013</i>
<i>Assemblée de consultation tenue le :</i>	<i>8 juillet 2013</i>
<i>Second projet de règlement adopté le :</i>	<i>8 juillet 2013</i>
<i>Règlement adopté le :</i>	<i>9 septembre 2013</i>
<i>Approbation par la MRC de Portneuf :</i>	<i>19 septembre 2013</i>
<i>Entrée en vigueur le :</i>	<i>25 octobre 2013</i>

ANNEXE A

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS : FEUILLETS DES USAGES			Section 1, feuillet A-3							
GROUPES D'USAGE	CLASSES D'USAGES	RÉFÉRENCE AU RÉGLEMENT	Zones Ra/a							
			1	2						
HABITATION (H)	1 ^o Faible densité	4.4.1	*	*						
	2 ^o Moyenne densité	4.4.1								
	3 ^o Haute densité	4.4.1								
	4 ^o Maison mobile ou unimodulaire	4.4.1								
	5 ^o Résidence agricole	4.4.1	*	*						
	6 ^o Habitation collective	4.4.1								
COMMERCES ET SERVICES (C)	COMMERCES LÉGERS									
	1 ^o Services personnels, professionnels, financiers	4.4.2.1								
	2 ^o Commerces de voisinage	4.4.2.1								
	COMMERCES INTERMÉDIAIRES									
	1 ^o Établissement d'hébergement	4.4.2.2								
	2 ^o Restaurant	4.4.2.2								
	3 ^o Bar, discothèque et activités diverses	4.4.2.2								
	4 ^o Service automobile	4.4.2.2								
	5 ^o Autres véhicules et appareils motorisés	4.4.2.2								
	6 ^o Vente de marchandises d'occasion	4.4.2.2								
	7 ^o Autres commerces de détail et services	4.4.2.2								
	COMMERCES LOURDS									
	1 ^o Service de camionnage et machinerie lourde	4.4.2.3								
	2 ^o Équipements et produits de la ferme	4.4.2.3								
	3 ^o Commerce d'envergure	4.4.2.3								
	4 ^o Entreposage et commerce de gros	4.4.2.3								
	5 ^o Atelier d'entrepreneurs généraux, spécialisés	4.4.2.3								
	6 ^o Centre de jardinage et d'aménagement	4.4.2.3								
INDUSTRIE (I)	1 ^o Industrie légère sans incidence	4.4.3.1								
	2 ^o Industrie légère avec incidence	4.4.3.2								
	3 ^o Industrie lourde	4.4.3.3								
COMMUNAUTAIRE (P)	1 ^o Administration publique	4.4.4								
	2 ^o Services médicaux et sociaux	4.4.4								
	3 ^o Éducation et garde d'enfants	4.4.4								
	4 ^o Religion	4.4.4								
	5 ^o Autres	4.4.4								
UTILITÉ PUBLIQUE (U)	1 ^o Transport	4.4.5								
	2 ^o Aqueduc et égout	4.4.5								
	3 ^o Élimination et traitement des déchets	4.4.5								
	4 ^o Électricité et télécommunication	4.4.5								
RÉCRÉATION (Rec)	1 ^o Loisir municipal et culture	4.4.6								
	2 ^o Récréation extensive	4.4.6								
	3 ^o Récréation intensive	4.4.6								
	4 ^o Récréation commerciale	4.4.6								
	5 ^o Récréation axée sur les véhicules motorisés	4.4.6								
AGRICULTURE, FORÊT ET EXTRACTION (A)	1 ^o Culture du sol et des végétaux	4.4.7	*	*						
	2 ^o Élevage à forte charge d'odeur	4.4.7								
	3 ^o Autres types d'élevage	4.4.7	o							
	4 ^o Exploitation forestière	4.4.7								
	5 ^o Extraction	4.4.7								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT	PERMIS									
	EXCLUS									
AMENDEMENTS	a. Numérot(s) du(des) règlement(s)									
NOTES										

N.B. Il est important de référer au texte réglementaire pour établir la conformité d'une demande de permis.

note 1
note 2 chevaux maximum par lot